

---

**Séance du 09 juillet 2024**

---

**N° 2024\_41  
Subventions aux  
associations.**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Isabelle PIDOUX, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Fabienne THORRÉE.

Excusés avec pouvoirs : Guillaume PORCHET pouvoir à Lucy MOREAU

Excusée sans pouvoir : Thomas BEVILLE, Thierry BOISSINOT, Sandra SAUVAGE, Patrick MOULINEAU, Marine SACRÉ, Céline PAILLAT.

Secrétaire de séance : Virginie MARTINS.

Date de convocation : 04 juillet 2024

Date d'affichage : 10 juillet 2024

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Conseillers en exercice : ..... | 19 |
| Présents : .....                | 12 |
| Excusés : .....                 | 07 |
| Pouvoirs : .....                | 01 |
| Votants : .....                 | 13 |

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :  
Publié le :

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>079-217903517-20240709-2024-41-DE<br>Date de télétransmission : 11/07/2024<br>Date de réception préfecture : 11/07/2024 |
|--|

---

## N° 41 : Subvention pour l'association de football Avenir79

---

Mme GONTIER expose au conseil que nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'association de football. Ils expliquent qu'ils doivent renouveler leurs ballons de foot, et que cela représente un budget important (800 €) pour eux, même si c'est primordial dans l'apprentissage des jeunes licenciés.

Mme GONTIER explique également que cette association compte environ 400 adhérents dont approximativement 150 sont de notre commune.

Elle propose le versement d'une subvention de 400 €

Le conseil municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement d'une subvention de 400 €.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance

  
Virginie MARTINS

Le Maire,

  
Lucy MOREAU



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240709-2024-41-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024